



CIAS du 27 juin 2012

Intervention de MS responsable de la commission Budget (CGT) au nom des OS du CIAS

Cette intervention, dans la cadre de ce nouveau gouvernement vise à présenter aux parlementaires un projet de financement des actions sociales pour 2013 qui répondent aux attentes sociales des agents, avec en miroir les deux exercices précédents et en perspective la pérennisation des actions entreprises, la mise en œuvre de mesures nouvelles à prendre pour répondre soit à des besoins nouveaux soit à des besoins maintes fois exprimés, mais non financés à ce jour. Mesures qu'il convient de conduire dès 2013 avec une perspective d'évolution jusqu'à la fin du plan triennal 2013-2015.

Mais avant d'en venir à l'examen de l'exécution 2011, 2012 et des perspectives d'évolution durant ce plan triennal, vous me permettrez un préalable d'importance, relatif au manque de sécurisation de la participation des employeurs au financement des prestations sociales. La circulaire n°1931 du 15 juin 1998 relative aux prestations sociales à réglementation commune précise que les prestations sont affranchies des cotisations URSSAF, de la CSG et de la contribution exceptionnelle de solidarité. Depuis la publication du décret de 2006 relatif à l'AS des agents de l'état, cette circulaire méritait d'être révisée et réaffirmée. En 2011, les ministres et la DGAFP invoquent des discussions en cours avec la DSS avant de réaffirmer ce texte, mais c'est aujourd'hui, l'arlésienne. Nous exigeons qu'un texte soit publié en urgence et soit pris en application du décret de 2006 qui intègre les bénéficiaires des EPA. Ce qui se passe pour l'EPA Musée du Louvre est inadmissible. L'URSSAF en se basant sur le code de la SS, considère que les prestations sociales sont assimilables à un complément de rémunération. Les prestations sociales perçues au titre de 2011 ont été intégrées aux revenus imposables 2011 et seront soumises à cotisations sociales en 2012. Il est plus qu'URGENT de sécuriser les prestations sociales des agents de l'état et de mettre fin à l'offensive des URSSAF.

J'en viens maintenant à la présentation budgétaire.

Lors du CIAS d'avril 2012, les OS ont apporté un regard attentif sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2011, elles ont constaté un delta de 13M€ entre le vote des parlementaires en PLF et la consommation des crédits.

Il est rappelé que 7,85M€ sur les 13M€ du delta, relèvent d'un amendement budgétaire rectificatif et de diverses taxations et mises en réserve. Comparée aux chiffres de l'exercice 2010 exécuté où le delta était de 24M€, le CIAS a constaté une amélioration de la consommation des crédits.

Les mesures adoptées pour réduire cette sous conso tiennent à l'exploration des causes et à la mise en œuvre de mesures immédiates. C'est le cas par exemple de la révision des conditions d'octroi du Chèques vacances, de la revalorisation des CESU, et d'un meilleur suivi des crédits délégués et réellement consommés. Cette responsabilité partagée entre les représentants du personnel et la DGAFP a permis d'adopter une *procédure de redéploiement des crédits disponibles, entre actions, à chaque fois que nécessaire* en cours d'année de façon à mieux faire coïncider les prévisions de dépenses avec les besoins exprimés

C'est ainsi que la consommation des crédits de l'exercice 2011 au 31 décembre de l'année est à rapprocher des crédits disponibles,

Nous parvenons en CP à 125.47M€ de consommés sur 131,1 M€ soit 96% de l'objectif et en AE à 110.41M€ sur 124.6M€ soit 84.5% de l'objectif. (chiffres arrêtés au 31 mars 2012)

La sous consommation est donc de 6 M€ en 2011 sur les CP ; elle est plus importante sur les AE et atteint 14.2M € ce qui retient l'attention des OS et les interpelle.

En conclusion, nous avons des raisons d'être satisfaits d'avoir fait, dans l'intérêt des personnels, progresser le taux de conso des crédits **en CP de 9.5M€** au 31/12/2011 comparé au 31/12/2010.

Toutefois le résultat de l'exercice 2011 en AE et CP engage la responsabilité du CIAS à progresser encore en 2012 et lors du nouveau plan triennal notamment pour rééquilibrer la réponse collective aux besoins sociaux des personnels qui peinent à atteindre les 15% de l'enveloppe hors crédits déconcentrés aux SRIAS alors que les prestations individuelles dépassent les 85%.

Elles se prononcent clairement en fonction des besoins sociaux et attentes sociales exprimés pour le développement d'une politique de réservations de berceaux, d'une offre de logements sociaux aux agents et sur le besoin d'avoir un suivi encore plus rigoureux du déroulement des opérations de rénovation de RIA.

Les mouvements de crédits 2012

Votre présence Mme la Ministre justifie que les OS du CIAS reviennent sur le début de l'exercice 2012 alors qu'elles se sont déjà exprimées au CIAS d'avril.

Les mouvements relatifs aux crédits 2012, amendements budgétaires, réserves obligatoires, taxation fonds état exemplaire, et pour mesures en faveur de l'emploi, représentent (9,185+1.808 M€= 10.993M€) contre 7.85M€ en 2011. Ils affectent le PLF et réduisent considérablement les crédits disponibles du programme 148 en son action 2.

Il faut ajouter à ce constat non partagé, que si l'ouverture du bénéfice de prestations interministérielles aux agents des universités, des EPLE et des ARS est jugée positive par les OS, il n'en va pas de même de l'absence de crédits relatifs au financement des prestations à ces nouveaux bénéficiaires. Par décret de transfert, plus de 4M€ devaient accompagner cette avancée sociale pour les agents, le MESR a bien versé les 4.24 M€ mais ils ont été affectés à l'action 1 et non à l'action 2 du programme 148 (rappel, pour les ARS, les 150 000 euros nécessaires au financement des deux prestations auxquelles ils émargent étaient déjà compris dans l'enveloppe budgétaire du CIAS).

Les crédits disponibles à la programmation (hors fonds de concours) sont donc de **135.34M € en AE contre 131.44 en 2011 et 137.51M€ en CP contre 131.1M€ en 2011**. Ils tiennent compte de la révision en juin 2011 de l'arrêté triennal augmentant le PLF 2012 et les crédits disponibles de 10M€ affectés à la réintroduction d'une AMD aux pensionnés. Mais "l'arbre ne cache pas la forêt" et donc n'empêche pas les organisations syndicales de constater que les crédits disponibles 2012, ne sont pas à la hauteur des attentes sociales en particulier pour le financement des projets régionaux de réservation de berceaux.

C'est pourquoi il a été proposé au CIAS de mars 2012 **de prévoir une actualisation de la dépense en CP de 4M€ supérieurs à l'enveloppe crédits disponibles, ajustée au 8 juin 2012 à 3.1M€**.

Cela a permis de continuer une politique de réservations de berceaux au bénéfice notamment des régions qui présentent pour la première fois de nouveaux projets mais n'a pas donné entière satisfaction puisque des demandes à hauteur de 5 M€ sont restées en attente.

En adoptant cette prévision de dépenses en CP de 141.5M€ en avril 2012 ramenée à 140.6M€ en juin, l'objectif du CIAS est d'approcher une consommation à 100% des crédits disponibles, voir à demander la levée de la réserve budgétaire dès septembre si nécessaire.

Il serait toutefois plus opportun de réinsérer en loi de finances rectificative les 4,25M€ manquants aux crédits disponibles de l'action 2 du programme 148 et d'adopter en loi de finances 2013 une autre procédure que le décret de transfert pour enregistrer les versements des EPA qui ouvrent le bénéfice des prestations interministérielles à leurs agents.

Les OS se prononcent pour une introduction des crédits des Ets Publics dès la programmation du 148 (rebasage budgétaire).

Comme vous le constatez à travers cet exemple, les OS ont tenu compte du déroulement et des résultats des deux exercices 2010 et 2011 et de l'actualisation des dépenses au 8 juin 2012 pour vous proposer d'inscrire en LF 2013, des crédits à hauteur des dépenses représentatives des besoins actuellement recensés, avec en perspective les exercices 2014 et 2015, pour chaque famille de prestations.

Le cadre trop contraint du budget 2012 n'a pas permis de répondre aux projets des structures déconcentrées dans leur intégralité, le plan triennal 2013 -2015 doit marquer une phase de reconstruction d'une politique d'action sociale plus collective et plus commune entre les agents.

elle doit se pencher sur l'accès aux prestations des "ultra-marins" en tenant mieux compte de leur niveau de rémunération.

Elle doit aussi viser à mieux aider les populations les plus jeunes, c'est pourquoi quatre actions, CV, crèches, logements et aide aux parents d'enfants étudiants, présentent une traduction chiffrée d'un effort que cette mandature doit opérer en termes novateurs ou de renforcement de l'existant.

Vous comprendrez toutefois que l'actuelle phase de concertation/négociation aux conclusions inconnues rend incertain l'avenir de l'AS dans la FPE. Elle est à l'origine, à l'exception de qq prestations, d'une reprise chiffrée pour les exercices 2014 et 2015, des seules dépenses obligatoires.

Sans préjuger des conclusions du GT qui « planche » actuellement sur l'évolution des politiques ministérielles et interministérielles, ce sont encore les prestations du CIAS qui organisent cette solidarité entre les agents, elles doivent répondre en 2013 et durant le plan triennal aux besoins exprimés.

quelles sont les revendications budgétaires des représentants des personnels pour l'exercice 2013 et le plan triennal en crédits disponibles ?

Les propositions chiffrées par grande famille qui vont être présentées sont articulées à une intervention du co-animateur ou co-animatrice syndical(e) de la CP correspondante, ou de la mandatée syndicale chargée d'un GT.

Nelly PAULET pour la CP FAMILLE- Christelle GUYADER pour la CP LOGEMENT- Romuald DELIENCOURT pour la CP RESTAURATION Alain VIBERT GUIGNE pour la CP SRIAS et Danièle CRENET pour le GT dispositif d'aides aux parents ayant à charge des enfants étudiants.

voir Tableau pp qui présente globalement et par chapitre et grandes actions, les exercices en plusieurs colonnes : consommation 2010 et 2011, prévisions de dépenses 2012 actualisées au 13 juin 2012, Projet de PBI 2013 avec en perspective les prévisions de dépenses obligatoires arrêtées au 13 juin 2013 **auxquelles s'ajoutent les mesures nouvelles et les prévisions de dépenses pour 2014 et 2015.**

Prévision de dépenses 2013

1- les aides aux familles intégrant l'AMD concentrent près de 85 % des crédits disponibles soit au 18 juin 2012, 119M€ sur 140 M€ en CP

Nous notons que la consommation des crédits est en progression pour les seuls CP

en 2010 = 115.31M€ en AE et 87.90 M€ en CP

en 2011 = 94.98 M€ en AE et 103.53 M€ en CP (cp budget 13/6/2012)

en 2012, les crédits disponibles sont de 109M€ et en intégrant l'AMD = 119.26M€

Famille	en CP	Crédits dispo 2012	Prévisions de dépenses au 8/6
Chèques vacances		33.565	31.850
CESU 0-3 ans		51.520	57.081
CESU 3 6 ans			
Réservation de berceaux/crèches		19.783	20.336
AMD (pensionnés)		9.376	10.000
total		114.244	119.267

Les OS FO, FSU, CGT, UNSA, CFTD, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, proposent au CIAS de poursuivre cette politique offensive en direction des familles :

Pour la Petite enfance,

par la poursuite de la Réservation de berceaux et des aides individuelles de type CESU qui concourent à la prise en charge de différents types de garde et sont complémentaires.

Le ministre en revalorisant le CESU en fin d'exercice 2011 a, par effet report, augmenté considérablement la prévision de dépenses 2012. Les demandes de résa de berceaux des régions n'ont pu être intégralement satisfaites en 2012.

Mais les OS ont l'intention d'honorer les demandes nouvelles des régions ayant encore des projets non satisfaits sur 2012, par un examen attentif et régulier de la consommation effective des crédits affectés à d'autres dépenses, par un redéploiement de crédits non consommés à chaque fois que nécessaire, ou à défaut en obtenant l'enveloppe de crédits versés par le MESR, en loi de finances rectificative.

Pour les OS, 2013 doit être l'ère du changement de priorité sociale.

La crèche est une école des bébés, nécessaire à la socialisation des enfants, en conséquence le parc de berceaux doit non seulement se maintenir mais se renforcer, les procédures de réservation s'assouplir.

1. le passage de 4 à 1 an de la durée d'une réservation de berceau n'est pas satisfaisant ni pour l'enfant, ni pour capter les crédits des CAF par effet du CEJ. Pour les OS, les bébés doivent rester dans leur berceau jusqu'à l'entrée en maternelle et la durée des contrats doit s'adapter à ce besoin.
2. les fonds de concours participent de cette dynamique d'un renforcement du nombre de berceaux réservés, la plus grande attention doit être apportée à leur rattachement, aucun euro ne doit manquer. En 2011 c'est l'équivalent de 25 places, on peut mieux faire encore . Les régions qui font l'effort d'en rattacher doivent en bénéficier en priorité.
3. le doublement du parc de réservations de berceaux en 3 ans est un des objectifs poursuivis pour aider les jeunes générations. Les OS proposent d'augmenter le parc à raison d'un tiers par an, soit le porter à 4000 berceaux d'ici 2015. Ce chiffre qui peut paraître élevé est à rapprocher des 110 000 demandes en 2011 de CESU 0-3ans.
4. les grandes concentrations de personnels doivent systématiquement examiner la possibilité d'installer une crèche « administrative » par ex PAIXHANS au MANS (72) comme cela est fait pour les RIA.
5. le logiciel de suivi des réservations de berceaux doit enfin être opérationnel. C'est une aide incontestable à la gestion. les OS rappellent les engagements gouvernementaux et leurs attentes. Elles ont déjà formulé la demande en juin 2011 sans effet à ce jour et souhaitent une solution avant la fin de l'exercice 2012.

En attendant une orientation contraire, la ligne résa de berceaux dans le projet de financement proposé au CIAS intègre ses objectifs sociaux et tient aussi compte (contraint et forcé) de la décision de l'employeur d'annualiser les AE, mais bien évidemment il ne tient pas compte du souhait de la DGAFP d'en rester au parc existant au 31/12/2012.

							2013 AE DO	2013 CP DO	AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015
Résa berceaux							16.630	21.900	23.630	28.900	26.910	27.880	27.380	27.380
Fonds de concours									0.500	0.500	0.700	0.700	0.900	0.900

Concernant les CESU, cette politique d'aides individuelles aux parents doit mieux tenir compte de toutes les situations rencontrées par les agents (travail en horaires atypiques par exemple). De même il serait nécessaire de travailler à la problématique posée aux agents des Dom Tom, car la prime de vie chère fait vite « sauter » une tranche à certains agents.

En 2012, nous constatons une faible augmentation du nb de bénéficiaires (+1%), une stabilisation du montant moyen des aides versées, une diminution du montant des perdus périmés.

La prévision de dépense 2013 est "calée" sur le chiffrage des dépenses obligatoires.

							2013 AE DO	2013 CP DO	AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015
CESU 0-3 ans							60.329	58.702	60.329	58.702	61.962	60.329	63.640	61.962
CESU 3 -6 ans														

Pour les Pensionnés

Il est urgent de mettre en œuvre la prestation AMD des pensionné(e)s qui a pris trop de retard et d'organiser progressivement sa montée en puissance jusqu'en 2015.

Les OS demandent au CIAS de faire le choix de verser en 2012 à la CNAV, l'intégralité des 10M€ de crédits disponibles relatifs à l'AMD. Elles proposent de passer à la 6^{ème} tranche du barème CNAV des le 1^{er} janvier 2013 en maintenant le niveau des crédits 2013 à 10M€, elles estiment que le surplus de crédits liés au passage à la 6^{ème} tranche = 12 234 139€ sera pris sur le report des crédits non consommés au 31 décembre 2012.

De passer à la 7^{ème} tranche du barème CNAV au 1^{er} janvier 2014 et à la dernière au 1^{er} janvier 2015

et revendiquent en conséquence

							2013 AE DO	2013 CP DO	AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015	2013 AE DO
AMD							10.000	10.000	10.000	10.000	14.93	14.93	28.077	28.077	
									Tr 6	Tr 6	Tr 7	Tr 7	Tr 8	Tr 8	

Par ailleurs, les OS souhaitent être informées des évolutions du plan personnalisé d'aides qui sont en discussion à la CNAV pour mieux adapter cette évolution de l'AMD aux pensionnés de l'état (cf OJ commission CNAV).

Pour le Chèque vacances

Le CIAS a décidé de redonner une attractivité à cette prestation qui favorise le départ en vacances. Le barème d'octroi a été refondu en 2011 et visait une augmentation de 20% d'éligibles au CV en 2013.

Il est à noter que la demande était bien réelle puisque le nombre de plans ouverts entre oct. 2011 (date de mise en œuvre de la réforme) et mars 2012 a augmenté de près de 20%. Sur l'exercice 2012, la hausse serait de 15% du nombre de bénéficiaires.

Toutefois, seulement 26% des bénéficiaires ont moins de 40 ans.

Et seulement 4.19% de bénéficiaires de moins de 30 ans alors que dans les effectifs, ils représentent 16.1% et si on ôte les militaires, ils sont encore 11.5%.

Le montant de l'épargne est maintenu au niveau constaté en 2011 il est en moyenne de 1172€.

La bonification de l'employeur est en augmentation, 21.7% contre 19,8% en 2011 et le cout de gestion lié au nouveau marché est en augmentation.

Compte tenu de nos procédures administratives de gestion et d'une durée de plan qui reste autour de 9 mois en moyenne, les pleins effets en année "pleine" seront sans doute portés par l'exercice 2013.

Les OS demandent au CIAS que la CP Famille évalue dès que possible :

- l'effet de la révision 2011 du barème CV qui visait à renforcer le nombre d'éligibles au CV et qui devait être entourée de mesures d'accompagnement nécessaires à l'augmentation du nombre de plans d'épargne, par exemple une campagne de communication à l'initiative de l'ANCV et l'amélioration des modalités de gestion.
- la pertinence à mettre œuvre les mesures qui, à la première révision, étaient restées en suspens : l'augmentation du RFR de 20% et la création d'une tranche à 5% pour les 27 à 30% restants non éligibles, et une autre tranche à 35%.

Cette dernière tranche pourrait être proposée aux plus jeunes de moins de 30 ans, il faudrait donc adapter le barème pour le niveau du RFR à prendre en considération. la cible pourrait être de 4588 agents (109506 plans bénéf en 2011*4.19%) avec une moyenne d'épargne de plan à $1\,172\text{€} = 5,38\text{M€} * 35/100 = 1.88\text{M€}$ de mesures nouvelles. C'est cette prévision de dépenses qui est proposée.

Il est en effet nécessaire de prendre rapidement en compte les besoins des agents et familles les plus jeunes (moins de 30 ans).

Ou une autre décision peut être adoptée par exemple une "mesure spécifique d'appel" par une participation conséquente de l'employeur à l'ouverture d'un premier plan.

Sur la base de 15 à 20% des nouveaux affectés, la population cible pourrait être de 6000 bénéficiaires* 50 euros = 300 000€ des 2013, 8000 bénéficiaires et 80€ en 2014, pour atteindre 10 000 bénéficiaires et 100€ en 2015.

- la situation des ultra marins doit être examinée, à la Poste pour le calcul du QF la prime de vie chère et la prime ultra marine sont déduites.

Pour accompagner cette politique d'aide au départ en vacances, les OS proposent au CIAS de se prononcer sur la poursuite de la campagne de communication organisée par l'ANCV; le CIAS donne mandat à la DGAFP pour l'organiser dès la rentrée après accord de la ministre.

En conclusion, OS poursuivent les mêmes objectifs qu'en 2011, transformer l'éligible au CV en un bénéficiaire du CV, soit gagner des agents qui ont accès aux CV mais n'en bénéficient pas à l'ouverture d'un plan d'épargne en répondant par ailleurs aux sollicitations gouvernementales relatives aux populations les plus jeunes. Elles donnent mandat à la CP Famille pour faire évoluer encore cette prestation

En prenant la précaution de prendre en compte le rythme de gestion, qui n'est pas identique au budgétaire, en 2012 par exemple, nous avons régularisé le mois d'avance de 2010 qui était lié au passage à Chorus, donc nous affichons 1 mois de conso en moins sur la ligne CV en 2012, les OS revendiquent pour le CV:

									2013AE	2013CP	2014AE	2014CP	2015AE	2015CP
C Vac									34.390	34.390	35.310	35.310	36.260	36.260
C vac jeunes bonif à 35%									1.88	1.88	1.91	1.91	1.94	1.94

Pour les parents d'enfants étudiants

L'ensemble des OS demandait depuis longtemps à la DGAFP l'ouverture d'un GT du CIAS pour travailler à l'élaboration d'une prestation, en direction des agents, dont les enfants poursuivent des études supérieures.

En 2009, une première approche de travail a été effectuée mais très vite abandonnée. A ce jour, la DGAFP n'ayant pas de mandat n'a pas ouvert de concertation. les OS ont décidé d'un commun accord de se réunir afin d'établir les bases d'un travail en commun.

Les OS ont décidé de placer ce GT sous la responsabilité de Danièle CRENET de la CGC, membre du CIAS, car c'est la seule organisation syndicale à n'avoir aucune responsabilité au sein des commissions permanentes préparatoires aux réunions des CIAS. Elle interviendra après Nelly Paulet pour vous exposer les raisons qui ont conduit à cette proposition partagée par toutes les OS et à une demande de financement pour 2013.

Nous revendiquons que les travaux de ce GT soient reversés et conduits pour leur finalisation au sein de la CP famille du CIAS. Ils tiennent à une aide non remboursable accordés aux parents suivant leurs revenus. C'est le RFR du barème CV qui a servi de socle, pour une participation de l'employeur en 3 tranches allant de 500€ à 300€. La population cible est évalué à 200 000 et les seuls étudiants dé cohabitant à 100 000. Le versement serait en une seule fois.

en chiffres la proposition est celle ci : 2013 viser uniquement les décohabitants = 100 000 * 400€ =40M€

2014 modifier la cible = 150 000 et*400€= 60M€

2015 = 200 000et *400 =80M€

									2013AE	2013CP	2014AE	2014CP	2015AE	2015CP	
Aide parents /étudiants									40.000	40.000	60.000	60.000	80.000	80.000	

En conclusion de ce chapitre, pour les aides aux familles, le CIAS propose :

FAMILLES	Cons o AE 2010	Cons o CP 2010	Conso AE 2011	Conso CP 2011	AE 2012 Actu au 8/6/12	CP 2012 Actu au 8/6/12	2013 DO AE	2013 DO CP	2013 Revend OS AE	2013 Revend OS CP	2014 AE	2014 CP	2015 AE	2015 CP	2016 CP
AMD	0	0	0	0	10.00	10.00	10.000	10.000	10.000 Tr 6	10.000 Tr 6	14.930 Tr 7	14.930 Tr 7	28.077 Tr 8	28.077 Tr 8	
C Vac	29.64	28.63	29.6	28.03	31.85	31.85	34.390	34.390	34.390	34.390	35.310	35.310	36.260	36.260	
C vac jeunes bonif à 35%									1.880	1.880	1.910	1.910	1.940	1.940	
CESU 0-3 ans	30.19	29.64	31.6	31.69	58.70	57.08	60.329	58.702	60.329	58.702	61.962	60.329	63.640	61.962	
CESU 3 -6 ans	38.30	21.00	23.37	25.60											
Résa berceaux	17.18	8.45	10.56	18.21	13.03	20.336	16.630	21.900	23.630	28.900	26.910	27.880	27.380	27.380	
Fonds de concours									0.500	0.500	0.700	0.700	0.900	0.900	
Sous Total	115.3	87.9	95.14	103.53	113.58	119.27	121.349	124.992	130.729	134.372	141.722	141.059	158.197	156.519	
Aide parents /étudiants									40.000	40.000	60.000	60.000	80.000	80.000	
total									170.729	174.372	201.722	201.059	238.197	236.519	

Plus globalement concernant la soutenabilité de notre politique en direction des familles, le CIAS souhaite entendre la responsable syndicale de la CP famille après cette présentation générale et volontairement sommaire.

2. Les aides au logement

Les crédits disponibles 2012 au 13 juin 2012 s'élèvent à 6.975Md'€ en CP et 4.875M en AE.

LOGEMENT	AE conso 2011	CP conso 2011	AE dépenses actu au 8 juin 2012	CP dépenses actu au 8 juin 2012
AIP	3.34	3.34	4.80	4.80
PRET MOBILITE	0.00	0.00	0*	0*
Réservations de logements	4.89	6.38	0	5.432
total	8.23	9.72	4.8	10.23

Comparés aux crédits affectés aux prestations famille, la part logement semble bien maigre alors que l'accès à un logement locatif est une priorité sociale.

Trois prestations répondaient à ce besoin, l'aide à l'installation, le prêt mobilité et la réservation conventionnelle de logements sociaux près de bailleurs.

L'aide évolue au rythme des recrutements, près de 6300 bénéficiaires en 2011, 8 sur 10 ont moins de 30 ans.

Le prêt mobilité n'a pas atteint son objectif social puisque très peu d'agents le sollicitaient. Il a été en 2012 supprimé tout en considérant qu'il fallait trouver une solution pour l'aide à la mobilité.

Quant aux réservations de logements, la hauteur des crédits ne permettaient pas de répondre à toutes les demandes et la DGAFP invitait à cibler des régions.

Les organisations syndicales en ont tiré la conclusion

- qu'une étude des besoins, région par région devait être organisée et
- que les réservations réglementaires relevant du 5% préfectoral devaient être complètement à la disposition des agents de l'état.

C'est pourquoi elles ont revendiqué une mission de l'IGA sur l'état des lieux de ce 5% qui a rendu son rapport en fin 2011.

Nous savons désormais que dans la plupart des départements les logts du 5% ne sont pas optimisés pour répondre aux agents de l'état et nous savons que dans qq régions l'IDF par exemple, le 5% est complètement absorbé et que des demandes restent en attente. A Paris par exemple, seulement 13% des demandes de logements « trouvent » réponses.

C'est pourquoi les OS font le choix de continuer à financer une politique de réservation conventionnelle de logements, prioritairement aux départements et régions qui utilisent pleinement le 5%. Elles y mettent toutefois des conditions, que soit rapidement prises les décisions et modifications de textes qui permettent à nos instances d'action sociale d'en maîtriser le stock, le flux, les attributions, les sorties de parc etc., une commission de suivi installée dans chaque SRIAS ayant compétence serait une solution à minima.

Une autre solution serait de rendre opérationnel le logiciel de suivi des réservations réglementaires et conventionnelles de logements sociaux décidé en CIAS en janvier 2011 et qui n'a toujours pas été mis en application...

Une autre encore serait de créer une bourse logement près de chaque préfecture de région accessible par internet comme c'est la pratique en IDF ..

Les idées ne manquent pas pour rendre le 5% et les résa conventionnelles aux agents, faut il encore donner à la CP logement du CIAS et aux SRIAS la compétence, les OS la revendiquent.

Par ailleurs, les OS entendent répondre par une mise à disposition de logements à contrats limités d'occupation dans le temps à trois types de besoins.

- les besoins actuels liés à la mobilité des agents, ce sont des logts relais,
- celui d'avoir « sous la main » des logts pour aider l'agent en détresse dits d'urgence,
- de même ce type de location temporaire pourrait aussi répondre aux agents parents d'enfants étudiants dans les grandes agglomérations universitaires par ex.

Il existe actuellement dans des régions des logements de ce type qui ont été financés par les crédits déconcentrés des SRIAS.

Les OS proposent que le financement de ce type de réservation soit désormais porté par le budget dit central. A l'identique des résa de crèches ou logts sociaux classiques, le montage des projets continue à appartenir aux SRIAS qui continueront aussi à les gérer, seul le financement sera de la responsabilité du CIAS sur une ligne budgétaire identifiée au programme 148 ou confondue avec les résa classiques.

Il convient donc de modifier la rédaction de la note d'orientation envoyée aux structures territoriales début juillet pour l'exercice 2013, en leur indiquant qu'elles peuvent continuer à organiser des logts relais mais que le financement ne sera plus pris sur leurs crédits déconcentrés.

En conséquence les OS présentent le financement des actions logement

LOGEMENT	Cons o AE 2010	Cons o CP 2010	Conso AE 2011	Conso CP 2011	AE 2012 Actu au 8/6/12	CP 2012 Actu au 8/6/12	2013 DO AE	2013 DO CP	2013 Revend OS AE	2013 Revend OS CP	2014 AE	2014 CP	2015 AE	2015 CP
AIP	6.53	6.55	3.34	3.34	4.80	4.80	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
P mobilité	0	0.1	0.005	0.008	0.00	0.00								
Résa logements	5.62	3.92	4.89	6.38		5.43	0	3.250	0	3.250	0	2.680	0	3.000
Résa mesures nouvelles									6.000	3.000	6.000	4.500	6.000	6.000
Logts urgence, relais et étudiants									0.500	0.500	1.000	1.000	1.500	1.500
total	12.16	10.47	8.23	9.73	4.80	10.23	5.000	8.250	11.500	11.750	12.000	13.180	12.500	12.500

Sur ces enjeux posés à la politique sociale du logement en direction des agents de l'état, je vous propose d'entendre la responsable syndicale de la CP logement Christelle GUYADER après cette présentation génér

3. Les aides à la restauration

En préalable aux chiffres et au risque de nous répéter, les OS tiennent à rappeler à Mme la Ministre que la RC représente un acte de santé publique. Des RIA à proximité des services ou sont affectés les agents, des repas équilibrés à tarifs sociaux sont des données fortes de notre politique sociale à laquelle les OS et les personnels sont attachés tant dans leur participation à sa définition que dans leur investissement dans la gestion.

Les OS sont soucieuses d'avoir des textes qui "collent" aux besoins de fonctionnement actuel de ces unités de restauration, c'est pourquoi la révision de la circulaire relative au fonctionnement et à l'organisation des RIA doit reprendre.

Nous sommes attachées à la remise aux normes d'H et S des RIA, à leur bon fonctionnement, aux formes associatives de gestion, à l'harmonisation des tarifs, et nous sommes opposées à des conventions avec la restauration commerciale lorsque d'autres solutions sont possibles, nous privilégions la création de restaurants collectifs administratifs.

C'est dans cet esprit que nous présentons aujourd'hui les propositions budgétaires qui n'ont rien de scandaleuses car elles reprennent le besoin de crédits pour 2013 suivant la mise en œuvre du programme pluri annuel de rénovation- réhabilitation aux normes HS des RIA.

En 2012, les OP ciblaient Angers, Evry, Nîmes, Lyon RIL, Nantes Bordeaux etc.. avec une prévision de dépenses qu'il a fallu actualiser au gré du déroulement des OP, en fonction de l'avancée des travaux. *Evidemment lorsque les travaux sont retardés ou les marchés sont infructueux, les financements sont reportés, c'est pourquoi en 2013(AE et CP 2013)*

									2013		2014		2015	
RIA Rénovation	7.72	13.66	3.09	8.28	6.00	7.09	16.300	13.900	16.300	13.900	7.200	12.900	5.000	5.000

Les organisations syndicales saisissent à nouveau l'opportunité de la Restauration Collective pour exiger une augmentation de la prestation repas et pour demander l'ouverture d'un GT pour réviser la circulaire de 1998 relative à toutes les prestations qui devraient être plus communes entre les agents de la FPE.

Sur ces enjeux posés à la politique sociale de la RC en direction des agents de l'état, je vous propose d'entendre le responsable syndical de la CP restauration Romuald DELIENCOURT après cette présentation général

4 Les aides aux SRIAS

Il est important de faire évoluer le budget des SRIAS aux regards des besoins des personnels

Il a été proposé l'an dernier de renforcer l'intervention des SRIAS pour l'accès des agents aux vacances, à la culture, aux sports et aux loisirs par :

- la mise en application d'un partenariat avec l'ANCV relatif au plan seniors et avec les associations ministérielles ayant dans leur résidences des lits inoccupés sur certaines saisons, cette démarche doit se poursuivre et tous les moyens doivent être mis à disposition des SRIAS pour la mettre en œuvre.

L'évolution des crédits affectés aux SRIAS est très liée aux conclusions de la concertation/négociation en cours.

Toutefois sans attendre, qq décisions peuvent être prises concernant l'amélioration de leurs conditions d'exercices, Alain VB y reviendra concernant les orientations d'utilisation de leurs crédits données par le CIAS.

C'est pourquoi les OS :

- insistent pour que tous les projets : réservations de crèches et de logements sociaux, (y compris les différents types de logements relais, urgence ou parents d'étudiants), rénovation de RIA, soit portés et suivis par les SRIAS, il conviendrait de le rappeler dans la note d'orientation à paraître.
- revendiquent une augmentation des crédits déconcentrés durant le plan triennal (+50% en 2014 et +50% en 2015) et suivant l'évolution des débats en GT relatifs aux compétences des SRIAS notamment dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs etc...

									2013		2014		2015	
SRIAS	1.99	1.95	1.92	1.91	2.00	2.00	2.640	2.640	2.640	2.640	3.500	3.500	5.200	5.200

Sur ces enjeux, je vous propose d'entendre le responsable syndical de la CP SRIAS Alain VIBERT GUIGNE après cette présentation générale

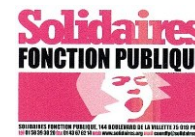
Avant que le président leur propose d'intervenir, il est précisé que ces propositions budgétaires n'épuisent pas les axes revendicatifs portés par les OS, FO, FSU, CGT, CFDT, UNSA, SOLIDAIRES, CGC, CFTC.

**Intervention au CIAS du 27 juin 2012 de la responsable
de la commission permanente chargée des questions liées à la famille (UNSA au nom des 8 OS) suivi de l'intervention de la
responsable du GT aide aux parents d'enfants étudiants (CGC au nom des 8 OS)**

**Intervention CIAS du 27 juin 2012 de la responsable
de la commission permanente chargée des questions liées au logement (SOLIDAIRES au nom des 8 OS)**

**Intervention au CIAS du 27 juin 2012 de responsable
de la commission permanente chargée des questions de la restauration (FO au nom des 8 OS)**

**Intervention au CIAS du 27 juin 2012 de responsable
de la commission permanente chargée des SRIAS (FSU au nom des 8 OS)**



Action Sociale Interministérielle

CIAS 27 juin 2012

CREDITS DISPONIBLES 2013 -2014 - 2015		Conso AE 2010	Conso CP 2010	Conso AE 2011	Conso CP 2011	AE 2012 Actu au 8/6/12	CP 2012 Actu au 8/6/12	2013 DO AE	2013 DO CP	Revendi cation OS AE	Revendi cation OS CP	2014 AE	2014 CP	2015 AE	2015 CP
FAMILLE	AMD	0	0	0	0	10.00	10.00	10.000	10.000	10.000 Tr 6	10.000 Tr 6	14.930 Tr 7	14.930 Tr 7	28.077 Tr 8	28.077 Tr 8
	C Vac	29.64	28.63	29.6	28.03	31.85	31.85	34.390	34.390	34.390	34.390	35.310	35.310	36.260	36.260
	C vac jeunes bonif à 35%									1.880	1.880	1.910	1.910	1.940	1.940
	CESU 0-3 ans	30.19	29.64	31.6	31.69	58.70	57.08	60.329	58.702	60.329	58.702	61.962	60.329	63.640	61.962
	CESU 3 -6 ans	38.30	21.00	23.37	25.60										
	Résa berceaux	17.18	8.45	10.56	18.21	13.03	20.336	16.630	21.900	23.630	28.900	26.910	27.880	27.380	27.380
	Fonds de concours									0.500	0.500	0.700	0.700	0.900	0.900
	Sous Total	115.3	87.9	95.14	103.53	113.58	119.27	121.349	124.992	130.729	134.372	141.722	141.059	158.197	156.519
	Aide parents /étudiants									40.000	40.000	60.000	60.000	80.000	80.000
	TOTAL	115.3	87.9	95.14	103.53	113.58	119.27	121.349	124.992	170.729	174.372	201.722	201.059	238.197	236.519
LOGEMENT	AIP	6.53	6.55	3.34	3.34	4.80	4.80	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
	P mobilité	0	0.1	0.005	0.008	0.00	0.00								
	Résa logements	5.62	3.92	4.89	6.38		5.43	0	3.250	0	3.250	0	2.680	0	3.000
	Résa mesures nouvelles									6.000	3.000	6.000	4.500	6.000	6.000
	Logts urgence, relais et étudiants									0.500	0.500	1.000	1.000	1.500	1.500
	total	12.16	10.47	8.23	9.73	4.80	10.23	5.000	8.250	11.500	11.750	12.000	13.180	12.500	12.500
RIA	Rénovation	7.72	13.66	3.09	8.28	6.00	7.09	16.300	13.900	16.300	13.900	7.200	12.900	5.000	5.000
SRIAS		1.99	1.95	1.92	1.91	2.00	2.00	2.640	2.640	2.640	2.640	3.500	3.500	5.200	5.200
CNSA		1.99	1.99	2.02	2.02	2.06	2.06	2.092	2.092	2.092	2.092	2.129	2.129	2.166	2.166
	Sous TOTAL	137.17	115.99	110.40	125.47	128.44	140.65	147.381	151.874	203.261	204.754	226.551	232.768	263.836	261.385

Les mesures nouvelles représentent une augmentation de 26% des crédits disponibles en CP, 28% en AE pour l'exercice 2013.

